

## Conseil Informel Compétitivité – Industrie

14 et 15 juillet 2010

### Synthèse de la Présidence

Réunis en Conseil Informel les 14 et 15 juillet à Louvain-la-Neuve, les Ministres européens de l'Industrie ont débattu de la future politique industrielle de l'UE et d'une politique d'innovation orientée vers les PME. Ils ont exprimé des messages politiques forts dans la perspective des deux initiatives phares « La politique industrielle à l'ère de la mondialisation » et « Une Union pour l'Innovation » et de la révision à mi-parcours du Small Business Act dont la publication est attendue à l'automne. Ils se sont en particulier prononcés en faveur :

- D'une politique industrielle communautaire ambitieuse et modernisée, capable de répondre aux défis liés à la mondialisation et au passage à une économie plus verte ;
- D'une politique communautaire d'innovation davantage orientée vers les PME, et capable de répondre aux obstacles spécifiques qu'elles rencontrent en matière d'innovation et d'éco-innovation.

### Politique de compétitivité industrielle durable

- L'industrie est un moteur essentiel de la croissance européenne, elle est au cœur de l'économie européenne et est étroitement liée aux services.
- Pour atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie Europe 2020, et en particulier pour assurer la transition vers une économie européenne plus verte et compétitive, une politique industrielle européenne est indispensable. Les Ministres se réjouissent de la publication prochaine de l'initiative phare « La politique industrielle à l'ère de la mondialisation » et pressent la Commission d'y développer une approche modernisée et ambitieuse, s'inscrivant dans une perspective de long terme.
- La nouvelle politique industrielle européenne devrait permettre de répondre de manière proactive aux défis et opportunités auxquels est confrontée l'industrie européenne, en particulier ceux liés à sa transition vers une économie plus verte et mondialisée. Elle doit constituer une réelle « *politique de compétitivité industrielle durable* », basée sur une approche globale et intégrée de la compétitivité industrielle.
- La Politique européenne d'innovation apparaît comme un élément central pour soutenir la transition de l'industrie européenne, et des articulations claires devraient être développées avec l'initiative « Une Union pour l'Innovation ».
- De manière plus large, il est évident que d'autres politiques communautaires ont des implications importantes pour la compétitivité industrielle, p.ex. politique d'environnement, énergétique, d'emploi, commerciale, d'éducation et de formation, infrastructures, politique fiscale,... Un renforcement de la coordination horizontale et une plus grande implication du Conseil Compétitivité est nécessaire afin d'assurer une meilleure prise en compte des effets sur la compétitivité dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. Un rôle clair devrait être donné au Conseil Compétitivité dans la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020 et de ses initiatives phares.

- Partant du constat que les secteurs industriels sont désormais au cœur de chaînes de valeurs mondialisées de plus en plus complexes et interreliées, dépassant les frontières géographiques et sectorielles traditionnelles, il est nécessaire de développer des approches permettant de prendre en compte cette complexité. La distinction classique entre politiques horizontales et sectorielles devrait être revue, pour développer une approche modernisée prenant en compte la dimension intersectorielle (et notamment les interconnexions industrie/service), ainsi que la dimension externe et les nouvelles chaînes de valeur mondialisées. Par ailleurs, de nouvelles modalités de gouvernance multi-niveaux doivent être mises en place.
- Quant aux outils à mobiliser au niveau européen pour mettre en œuvre cette politique, les Ministres estiment que les leviers suivants devraient être prioritaires : politiques de R&D et d'innovation (technologique et non technologique), financement, environnement réglementaire, protection de la propriété intellectuelle, normalisation, compétences, renforcement du marché intérieur, politique commerciale,... Ceux-ci doivent en particulier permettre de mieux appréhender les nouveaux facteurs de compétitivité, et notamment les éléments intangibles et les aspects extérieurs. Le brevet communautaire est une préoccupation importante.
- Les Ministres ont pointé en particulier l'achèvement du Marché Intérieur comme un élément clé de la compétitivité industrielle. Un lien fort devrait être établi avec le futur Single Market Act. La fragmentation des marchés est toujours un obstacle important à la croissance, notamment pour les PME. Davantage d'efforts devraient être consentis dans des domaines spécifiques : marchés des capitaux, marchés de l'énergie, marché numérique unique.
- Les politiques commerciales sont également considérées comme centrales en relation avec la compétitivité externe. La stratégie d'accès aux marchés, les négociations bilatérales et multilatérales,... devraient constituer un élément à part entière de la politique industrielle. Le protectionnisme n'est pas considéré comme une option valable.
- La question du financement reste cruciale pour l'industrie européenne, il s'agit d'un élément essentiel pour le soutien aux démarches de création et de croissance des entreprises, que celles-ci passent par l'innovation ou l'internationalisation. En ce domaine, l'action européenne peut être déterminante pour assurer le développement d'un marché plus intégré des capitaux, de meilleures conditions d'accès au financement (pour les PME notamment), et le développement d'instruments de soutien efficaces aux niveaux européen (BEI/FEI p.ex.) et national (via un encadrement adéquat des aides d'Etat).
- Le verdissement de l'économie est vu comme une opportunité. L'Europe devrait développer une position compétitive forte en investissant dans l'éco-efficience et l'efficience dans l'utilisation des ressources. En particulier, les éco-technologies devraient être soutenues, et des mesures orientées vers la demande devraient être développées.
- Dans un contexte en évolution constante et où le rythme des changements s'accélère, de nouveaux outils doivent être développés pour mieux anticiper les changements de l'environnement compétitif.
- Par ailleurs, il est nécessaire de fournir aux entreprises un cadre réglementaire prévisible, leur permettant de développer une vision à long terme. Le cadre politique doit en outre soutenir la flexibilité de l'industrie et sa capacité à réagir rapidement aux évolutions contextuelles.

- La compétitivité des industries hautement intensives en ressources et leur ancrage en Europe reste une source de préoccupation au regard des enjeux qui y sont liés pour les filières concernées, mais également des objectifs environnementaux globaux.

Une attention forte devrait être donnée au risque de fuite de carbone lors de la définition d'objectifs environnementaux contraignants. Un « level playing field » doit être garanti, et des accords globaux devraient être atteints. Des mesures d'accompagnement devraient être prises pour assurer une transition douce de l'industrie vers un modèle plus éco-efficient.

- La question de l'accès aux ressources énergétiques et naturelles apparaît centrale et une action volontariste est nécessaire en la matière. La relance de l'initiative matières premières<sup>s</sup> constitue une priorité. Elle devrait combiner des mesures visant l'accès aux ressources extérieures, le recyclage, l'éco-efficience,... Les politiques commerciales ont un rôle central à jouer en la matière.
- Etant donné la place centrale des PME dans le tissu économique de l'UE, le principe du « Think small first » devrait s'appliquer aux différentes initiatives en matière de politique industrielle et d'innovation. Par ailleurs, celles-ci peuvent être particulièrement vulnérables aux effets de la mondialisation. Leur place au sein des chaînes de valeur mondialisées devrait donc être consolidée, par le biais d'actions de soutien à l'internationalisation, telles que : des mesures de sensibilisation, de soutien à l'accès au financement, des politiques de clustering permettent d'assurer une mise en réseau des PME avec les grandes entreprises, les centres de recherche, les universités,..., des mesures de soutien au développement des compétences,...

### **Vers une politique d'innovation européenne orientée PME**

- Partant du constat de la place prépondérante des PME au sein du tissu économique européen, les politiques industrielle et d'innovation européennes visant à concrétiser les objectifs de la Stratégie Europe 2020 ne pourront réussir que si elles permettent un déploiement large des pratiques d'innovation et d'éco-innovation au sein des PME. Par ailleurs, les jeunes entreprises innovantes sont un moteur de croissance et un facteur de transformation essentiels dont l'UE ne peut se passer.
- Parmi les principaux obstacles rencontrés par les PME en matière d'innovation, les Ministres ont pointé les plus importants : accès au financement, difficultés d'appropriation des bénéfices de la R&D et de l'innovation (p.ex. coût des brevets), manque de capacité d'absorption, charges réglementaire et administrative, accès aux compétences, fragmentation des marchés, barrières à l'accès aux marchés, fonctionnement des marchés financiers et notamment du marché européen du capital à risque.
- Les Ministres ont plaidé pour que des mesures spécifiques pour répondre à ces problèmes soient prévus dans l'initiative « Une Union pour l'Innovation » et viennent compléter le volet innovation du Small Business Act. Selon eux, des mesures devraient être ajoutées au SBA dans des domaines spécifiques tels que le financement, le clustering, le soutien aux jeunes entreprises innovantes, la normalisation, l'accès aux marchés publics, le transfert de technologies, le soutien à l'éco-innovation,... La mise en œuvre du SBA doit être poursuivie, et la stimulation de l'esprit d'entreprise et de la créativité doit être renforcée.
- Les Ministres ont pointé en particulier l'intérêt des politiques de clustering pour la diffusion de l'innovation au sein du tissu PME, la structuration de système d'innovation régionaux performants, et l'ancrage des activités innovantes. La politique européenne visant à soutenir le développement de clusters innovants et performants, notamment sur

base de la coopération entre réseaux, devrait être poursuivie et amplifiée. Les initiatives européennes en la matière devraient en outre être davantage coordonnées.

- Les dispositions en matière d'aides d'Etat concernant l'innovation pourraient être revues, notamment pour le soutien aux clusters, à l'innovation non technologique, au capital-risque, et aux jeunes entreprises innovantes.
- La protection de la propriété intellectuelle et l'adoption du brevet communautaire est aussi une préoccupation majeure. Le système de règlement des litiges doit être amélioré.
- Il convient en outre de se baser sur une vision large de l'innovation, les PME pouvant être des acteurs centraux en matière d'innovation non technologique, d'innovation orientée vers la demande et les marchés, et de changement organisationnel. L'innovation dans les services doit également être considérée.
- Par ailleurs, un certain nombre d'instruments communautaires devraient être réexaminés de manière à mieux y prendre en compte et y associer les PME. La simplification est un élément clé dans cette perspective. De nouveaux instruments de financement devraient également être développés par la BEI et le FEI pour le soutien à l'innovation.